

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 23 (1952)
Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

27. Commune de Soubos : Le Perceux P. 1028 et Combioz P. 1063.
28. Commune de Tavannes. Au sud : Le Schiltli P. 1260. A l'ouest : La Rochette P. 1024 et La Tanne.
29. Commune de Vellerat. La Côte des Porcs jusqu'à P. 1070.

H. District de La Neuveville

1. Commune de Diesse. Combe Robin et Combe d'Enfer, Mont Sujet.
2. Commune de Lamboing. Mont Sujet et Les Esserts. Les Prés de Macolin 1016-1058-1089.
3. Commune de Nods. Les Combes, Prés d'Ervin, Citron, Bellevaux, La Golaye, Le Chilloux, Les Colisses, Vieux Chalet, Hôtel du Chasseral, Métairie de Nods, Métairie de Neuveville, La Citerne, Métairie de Prêles, Pré Mijoux.

J. District de Nidau

Commune de Douanne. Grubmatt-P. 931-Montagne de Douanne P. 881 et 931.

K. District de Porrentruy

1. Commune d'Asuel. Les Grangettes, Montgremay et Grangiéron.
2. Commune de Bressaucourt. Pietschiesson, Sous les Roches.
3. Commune de Chevenez. Le territoire situé à plus de 700 m. au-dessus de la mer.
4. Commune de Courgenay. Vacherie Mouillard et Sur Plainmont.
5. Commune de Fontenais. Calabri.
6. Commune d'Ocourt. Douane P. 841, Montvoie, La Combe, Champs Derrière, Montpalais.
7. Commune de Roche d'Or. Vacherie Dessus et Dessous, Les Genièvres.
8. Commune de Seleute. La Montagne P. 859.

La décision de la Confédération ne répond pas en tout point à nos revendications. Elle ne retient pas le principe de la distance entre le domicile du médecin et celui de l'assuré, distance qui joue dans le Jura un rôle important quant au coût des soins médicaux. Toutefois, elle apporte une sensible amélioration sur l'état de choses antérieur et nous sommes persuadés que le régime entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année est encore perfectible. Il importe, en effet, que toutes les parties de la population du Jura puissent bénéficier de la protection qu'offre l'assurance-maladie et qu'elles puissent le faire sans porter préjudice à l'ensemble des assurés, dont les charges ne cessent d'augmenter d'année en année. Il y a un équilibre entre les prestations des assurés et celles des caisses qui ne peut être rompu sans mettre en cause tout l'édifice de l'assurance librement consentie.

René STEINER.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur* : Impr. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source